



Madame Evelyne Revellat
 KHEPRI DEVELOPPEMENT
 129 Boulevard Pasteur
 94360 Bry-sur-Marne

Le 7 novembre 2014,

DEVIS N° KHNG_1008_D1_1114

Objet : Agencement et décoration d'un centre de médecines douces sis 188 Grande Rue Charles de Gaulle 94130 Nogent-sur-Marne

voir descriptif détaillé de l'Objet de la Mission dans le paragraphe "Notes"

Intitulé des postes	P.U. x Qté	Prix
<p>1. Définition du projet</p> <p>Cette étape permet de définir le cahier des charges du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attentes et objectifs du Client • Lieu et pièces concernées, contraintes <p>Biotiful Design effectue une visite sur site (durée environ 2 heures), un relevé de mesures, un reportage photo et un questionnaire client.</p> <p>Cette étape s'achève par la remise par email au Client des livrables suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Récapitulatif des besoins du Client • Un plan 2D de l'existant • Un reportage photo de l'existant 	200,00 € x 1 forfait	200,00 €
<p>2. AGENCEMENT</p> <p>2.1. Conception d'agencement</p> <p>Cette étape consiste en une recherche créative d'agencement.</p> <p>Sur la base de la Définition projet, Biotiful Design réalise un nouvel agencement (cloisons non porteuses et mobilier).</p> <p>Cette étape s'achève par la remise par email au Client des livrables suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan 2D du projet • Deux croquis en 3D noir et blanc : vues globales et générales du projet • Une heure de débriefing <p>2.2. Mise au point d'agencement</p> <p>Cette étape fige le choix d'agencement.</p> <p>Sur la base des éléments validés par le Client à l'étape Conception d'agencement, Biotiful Design met au point l'agencement définitif.</p> <p>Cette étape s'achève par la remise par email au Client des livrables suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan 2D du projet • Deux croquis en 3D noir et blanc : vues globales et générales du projet • Trois croquis en 3D noir et blanc : vues détaillées zoomées du projet. <p>Toute itération supplémentaire demandée par le Client est considérée comme une modification additionnelle et fait alors l'objet d'un additif au budget.</p>	1 200,00 € x 1 forfait	1 200,00 €

Une activité du groupe Port Parallèle SCOP/SARL à capital variable

RCS PARIS 492 196 209 - SIRET 492 196 209 000 26 - Code naf 7022Z TVA INTRACOM : FR28492196209

Siège social : 70, rue Amelot 75011 Paris - tel: 00 (33) 1 53 19 96 15

<p>2.1.2. Agencement Feng shui</p> <p>Cette étape consiste à définir l'agencement selon les règles du Feng shui</p> <p>Cette étape s'achève par la remise par email au Client des livrables suivants (en complément des livrables listés au paragraphe 2.1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • audit du local (sectorisation, circulations et flux) et du Client (directions personnelles) dans les règles du Feng Shui • Plans 2D, implantation et organisation des espaces ; aménagement du bureau de Mme Revellat 	300,00 € x 1 forfait	300,00 €
<p>3. DECORATION</p> <p>3.1. Conception de décoration</p> <p>Cette étape consiste en une recherche créative du concept décoratif général.</p> <p>Sur la base de la Définition projet, Biotiful Design réalise une conception de décoration (style, couleurs, matériaux), applicable à la globalité du projet.</p> <p>Cette étape s'achève par la remise par email au Client des livrables suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une planche d'ambiance numérique format A3. <p>3.2. Mise au point décoration</p> <p>Cette étape fige les choix décoratifs.</p> <p>Sur la base des éléments validés par le Client à l'étape Conception de décoration, Biotiful Design met au point le concept décoratif définitif, sélectionne les matériaux, les couleurs, le mobilier pour chacune des pièces concernées.</p> <p>Cette étape s'achève par la remise par email au Client des livrables suivants, pour chacune des pièces concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une planche d'ambiance • Une planche matériaux • Une planche mobilier • Une liste d'achat avec l'adresse des fournisseurs, les références et le prix <p>Toute itération supplémentaire demandée par le Client est considérée comme une modification additionnelle et fait alors l'objet d'un additif au budget.</p>	2 400,00 € x 1 forfait	2 400,00 €
<p>3.2.2. Décoration Feng shui</p> <p>Cette étape consiste à préconiser et sélectionner les matériaux, couleurs, mobilier pour chacune des pièces concernées selon les règles du Feng shui</p> <p>Cette étape s'achève par la remise par email au Client des livrables suivants (en complément des livrables listés au paragraphe 3.2.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • audit du local et des espaces (sectorisation, circulations et flux) et du Client (directions personnelles) dans les règles du Feng Shui 	600,00 € x 1 forfait	600,00 €
<p>4. ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX</p> <p>4.1. Descriptif des travaux</p> <p>Biotiful Design établit un descriptif par lot, avec les indications nécessaires à la bonne compréhension du projet par l'entreprise de travaux.</p> <p>Cette étape s'achève par la remise des livrables suivants, pour chacune des pièces concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan d'implantation , Un plan électrique, Une élévation, Une coupe, Indications par lot • Visite sur site en accompagnement du Client pour revue de détail du dossier avec l'entreprise de travaux . <p>Le Client ainsi que l'entreprise de travaux reçoivent ces éléments sous forme numérique (e-mail).</p> <p>Cette étape s'applique pour une unique entreprise de travaux.</p>	400,00 € x 1 forfait	400,00 €

<p>4.2. Suivi de chantier Qualité</p> <p>NB Cette étape est à préciser ultérieurement après validation des phases 1 à 4.1.</p> <p>Elle consiste à accompagner le Client à sa demande lors des réunions de chantier organisées par le Client en sa qualité de maître d'ouvrage.</p> <p>Cette étape s'achève par la remise des livrables suivants : compte-rendu de réunions auxquelles Biotiful Design participe. Le Client ainsi que l'entreprise de travaux reçoivent ces éléments sous forme numérique (e-mail).</p> <p>Tarif pour un accompagnement ponctuel : sur la base d'une heure sur site : 99.00 € HT</p> <p>Tarif pour un accompagnement hebdomadaire durant la durée des travaux : Les honoraires sont proportionnels au montant HT des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant des travaux moins de 20 000€ HT, Honoraires Biotiful Design 10% du montant HT des travaux • Montant des travaux de 20 000€ à 40 000€ HT, Honoraires Biotiful Design 8% du montant HT des travaux • Montant des travaux plus de 40 000€ HT, Honoraires Biotiful Design 6% du montant HT des travaux 	<p>0,00 € x 1</p>	<p>0,00 €</p>
<p>Recherche de nom</p> <p>Cette étape consiste en une recherche créative de nom pour le centre via une méthode participative de génération d'idées.</p> <p>Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion de préparation avec le client (1 heure) • Proposition de 3 axes de positionnement sous forme de « mots clés » • Animation d'une séance de créativité (post-it, relances) de 30 minutes avec 5 à 6 participants choisis dans l'entourage du client <p>Cette étape s'achève par la remise par email au Client des livrables suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restitution sous forme de carte heuristique (classement hiérarchisé et ordonnancé par regroupement logique et thématique) • Sélection de deux noms par le client • Pour les deux noms retenus, vérification de la disponibilité de marque et du nom de domaine 	<p>280,00 € x 1 forfait</p>	<p>280,00 €</p>
	<p>Total HT</p>	<p>5 380,00 €</p>
	<p>TVA (20,00 %)</p>	<p>1 076,00 €</p>
	<p>Total TTC</p>	<p>6 456,00 €</p>

Notes

Objet de la Mission
 Madame Evelynne Revellat est sophro-relaxologue, spécialisée sur un public d'enfants précoces et d'adultes surdoués
 Madame Evelynne Revellat va ouvrir au premier semestre 2015 un centre de thérapies douces à Nogent-Sur-Marne. Il s'agit de mettre à disposition des cabinets ou des salles collectives à destination de praticiens en thérapies brèves et médecines douces (thérapie manuelle ou en entretien, individuelle ou en groupe).
 A cette fin, Madame Evelynne Revellat accompagnée de Biotiful Design a effectué le 5 novembre la visite d'un plateau aménagé de 179 m² au 4e étage du 188 grande rue Charles de Gaulle 94130 Nogent-sur-Marne, actuellement occupé par une entreprise du tertiaire.
 La mission consiste à adapter les locaux pour l'activité « centre de thérapies douces », en agencement et en décoration, en appliquant les principes du Feng shui et en privilégiant l'emploi de matériaux écologiques. L'objectif est de créer par une ambiance feutrée et confortable, un lieu chaleureux et accueillant pour la patientèle et les praticiens.
 Les solutions d'agencement et de décoration doivent être semi-durables, le local étant soumis à bail.
 Répartition prévisionnelle du centre :

- 10 cabinets de consultation
- 1 espace polyvalent
- 1 bureau pour la Dirigeante
- 1 salle d'attente
- 1 accueil-secrétariat
- 1 coin détente-caféteria pour les praticiens
- 1 salle de stockage
- 2 WC

Notes

- Planning

La durée estimée de la mission (hors Accompagnement de travaux) est d'environ 6 à 8 semaines ouvrées à compter de la signature du devis.

- Conditions générales de vente- compléments

Toutes les prestations de services mentionnées dans ce document ne sont soumises qu'à une obligation de moyens.
 En tout état de cause, la responsabilité de Biotiful Design ne pourra en aucun cas excéder le montant effectivement payé pour le montant de ce devis.
 Les esquisses et croquis fournis ne peuvent en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution pour la réalisation de l'ouvrage. La réalisation des travaux est placée sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage qui ne peut pas être Biotiful Design.
 Le client demeure seul responsable de l'exactitude des informations communiquées à Biotiful Design et utilisées pour réaliser la mission.
 Le client demeure seul responsable des obligations en matière de sécurité, de lutte contre l'incendie et d'accessibilité des établissements recevant du public.
 Frais de déplacement Paris et RP zones 1 et 2 RATP inclus.
 Ce devis est valable 2 mois à compter de sa date d'émission.
 Toute commande passée après avoir lu et accepté le devis implique l'adhésion du client aux CGV.

Conditions de paiement

Règlement à réception de facture. Biotiful Design est membre de la coopérative d'activités et d'emploi Port Parallèle, les règlements sont à effectuer à l'ordre de Biotiful Design/Port Parallèle, Centre de facturation Port Parallèle voir détails ci-dessous.
 Un acompte, puis paiement en 3 fois.

Acompte	à la commande	1 291,20 €
28/11/2014	Livrables Phases 1 et 2	1 721,60 €
19/12/2014	Livrables Phase 3	1 721,60 €
9/01/2015	Livrables Phase 4.1.	1 721,60 €

Acceptation du devis

Après signature du client, ce devis prendra valeur de bon de commande dès son retour par courrier ou validation par mail en précisant le N° de devis et le montant.

Bon pour accord

Le :

Signature

Conditions Générales de Vente Port Parallèle 2013

Clause n° 1 : Objet

Hormis dispositions spécifiques définies par un contrat engagé entre les parties, les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Port Parallèle et de son client dans le cadre de la vente des services. Toute prestation accomplie par la société Port Parallèle implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Validité de la commande

La présente commande est définitivement acceptée lorsque toutes les parties ont apposé leur signature au devis, bon de commande et à tout document contractuel usuel, déclarant ainsi accepter tant les conditions particulières que les présentes conditions générales.

Clause n° 3 : Exécution de la mission

Compte tenu du haut degré d'autonomie que requiert la mission qui leur est confiée, les "Intervenants" mettront tout leur savoir-faire et leurs connaissances au profit du "Client", à travers la bonne exécution de la mission. Les "Intervenants" s'engagent à prendre toutes dispositions utiles, pour accomplir la mission convenue dans les meilleures conditions possibles. Le "Client" s'engage à offrir tous les moyens et informations nécessaires, et/ou à prendre toutes dispositions utiles, pour accomplir la mission convenue dans les meilleures modalités possibles. La date de prestation indiquée lors de l'enregistrement de la commande n'est garanti qu'à ces conditions d'obligations du client.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans l'exécution des prestations ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts et l'annulation de la commande. Le Client reste seul responsable des solutions choisies et mises en place par ses soins, ainsi que de l'analyse des prestations réalisées à sa demande. Dans cet esprit, en cas d'empêchement (ou de contraintes) à remplir leurs fonctions, quelle qu'en soit la cause, les "Intervenants" s'obligent à en informer aussitôt le Client. Les "Intervenants" respecteront les prescriptions du règlement intérieur et les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'entité "Client", qui lui sont applicables. Port Parallèle se réserve le droit de recourir à des prestataires dûment qualifiés ou accrédités pour exécuter tout ou partie des prestations.

Clause n°4 : Propriété intellectuelle des travaux et cession des droits

Les travaux vendus à l'occasion d'une prestation doivent être utilisés seulement par le client. Port Parallèle conserve la propriété intellectuelle des documents et des droits de diffusions. Ces documents ne peuvent être reproduits, vendus, donnés ou réutilisés dans un autre but sans autorisation préalable. La cession des droits fait l'objet d'une mention explicite dans les devis et factures.

Clause n°5 : Confidentialité

Le "Prestataire" et les "Intervenants" assureront la protection de toute information qui leur aura été confiée expressément à titre confidentiel. Le prestataire doit mentionner son nom sur une liste de références qu'il pourra diffuser auprès de ses prospects.

Clause n°6 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature de la commande, comme défini à la clause n°2. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicables au jour de la commande.

Clause n° 7 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque, soit par virement. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Clause n° 8 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Port Parallèle une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au moment de l'exécution des prestations. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Une indemnité de 40 euros forfaitaire sera demandée en sus pour chaque facture payée après l'échéance fixée. Celle-ci n'est pas soumise à TVA.

Tous les frais que la société est amenée à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues sont à la charge du client.

Clause n° 9 : Prorogation

Si la mission n'est pas achevée à la date fixée par le présent contrat, les parties pourront convenir de la renouveler pour une durée qu'elles détermineront, par voie d'avenant.

Clause n° 10 : Résiliation

En cas de redressement judiciaire, liquidation, suspension provisoire des poursuites, faillite ou procédure similaire, le présent contrat sera résilié automatiquement sans notification, à compter de la décision du tribunal. Lorsque la résiliation est due à un manquement compétent. Le "Prestataire" de celui-ci devra remettre au "Client", dès le jour d'effet de la résiliation, tous les documents en sa possession concernant les travaux effectués dans le cadre du présent contrat. Dans le cas où le présent contrat se trouverait résilié, il serait liquidé sur les bases des prestations effectuées.

Clause n° 11 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Port Parallèle.

Clause n° 12 : Clause de réserve de propriété

La société Port Parallèle conserve la propriété des prestations et matériels jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

Clause n° 13 : Efficience des prestations

Les prestations sont effectuées : soit par la remise directe du rapport des prestations de services à l'acheteur, soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Clause n° 14 : Force majeure

La responsabilité de la société Port Parallèle ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 15 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

Une activité du groupe Port Parallèle SCOP/SARL à capital variable

RCS PARIS 492 196 209 - SIRET 492 196 209 000 26 - Code naf 7022Z TVA INTRACOM : FR28492196209

Siège social : 70, rue Amelot 75011 Paris - tel: 00 (33) 1 53 19 96 15